

RÉSOLUTION N° 26

Amendements au *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*

CONSIDÉRANT

1. Le contenu actuel du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques (Manuel aquatique)* qui résulte des modifications apportées par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours des Sessions générales précédentes de l'OIE ;
2. Qu'il est nécessaire de mettre à jour le *Manuel aquatique* conformément aux recommandations du rapport de février 2019 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE (Annexes 13 à 16 du Document 87 SG/12/CS4 B), après consultation de l'Assemblée mondiale des Délégués.

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

1. D'adopter les mises à jour du *Manuel aquatique* proposées dans l'annexe 16 du Document 87 SG/12/CS4 B en anglais, le texte étant considéré comme authentique.
2. D'adopter les mises à jour du *Manuel aquatique* proposées dans les annexes 13, 14 et 15 du Document 87 SG/12/CS4 B en anglais, le texte étant considéré comme authentique, sous réserve des modifications suivantes :
 - 2.1. Annexe 13 (chapitre 2.2.9.)
 - a) Dans la section 2.2.1., il convient de supprimer les termes « grass shrimp (*Palaemonetes pugio*) ».
 - 2.2. Annexe 14 (chapitre 2.3.4.)
 - a) Dans la section 2.2.1., il convient de supprimer le mot « Northern » dans l'expression « Northern pike (*Esox lucius*) ».
 - 2.3. Annexe 15 (chapitre 2.3.6.)
 - a) Dans la section 2.2.2., il convient de déplacer les termes « Ballan wrasse (*Labrus bergylta*) » inclus dans la liste des espèces figurant dans le second paragraphe et de les intégrer dans la liste des espèces figurant dans le premier paragraphe.
3. De demander à la Directrice générale de publier les textes adoptés dans la version en ligne du *Manuel aquatique*, avec la numérotation et le formatage qui conviennent.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 30 mai 2019
pour une entrée en vigueur au 31 mai 2019)